

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE  
ET DE LA SECURITE

**Désignation d'une commission**

Décision n° 29 bis / MATS-Cab du 14/9/92 — Il est créé une commission Ad-Hoc au niveau du Corps des Gardiens de préfecture, chargée de statuer sur les cas de réintégration des gardiens de préfecture licenciés ou réformés.

Sont nommés membres de cette commission :

- Capitaine SIZING Bigazamédéké : Officier Chef de Corps des Gardiens de Préfecture (Président)
- MDL NADIEDJOA Lardja : Rapporteur
- MDL/Chef BODJONA Kodjo Mabéla  
Adjudant de Compagnie GP. Lomé : Membre
- MDL/Chef SEPENOU Apéléété  
Chef Casernement CGP. Lomé : Membre
- MDL/Chef AZIANGUE Kinikini  
Sous/Officier de Sports : Membre
- MDL BATE Donkor  
infirmier Major du CGP : Membre
- MDL AKAOLA Bassékoulou  
Chef Menuisier du CGP : Membre
- MDL ADAM Alassani  
Chef du Bureau des Effectifs : Membre

Cette commission se réunira sur convocation de son Président.

La présente décision prend effet pour compter du 14 septembre 1992.

**Création d'un poste de Police**

**ARRETE n° 112 MATS-CAB-BEL du 13/8/92 portant création d'un Poste de Police à AFAGNAN**

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA SECURITE

- Vu le décret n° 67-114 du 18 mai 1967 portant attributions du ministre et organisation du ministère de l'Intérieur ;
- Vu le décret n° 92-090/PMRT du 18 avril 1992 portant attributions et réorganisation de la direction générale de la police nationale ;
- Vu la loi n° 91-14 du 9 juillet 1991 portant statut spécial des personnels de la police de la République togolaise ;
- Vu le décret n° 91-198 du 16 août 1991 portant modalités d'application de la loi n° 91-14 du 9 juillet 1991 ;
- Sur proposition du directeur général de la police nationale ;

**ARRETE :**

Article premier — Il est créé un Poste de Police dans la Sous-Préfecture d'AFAGNAN.

Art. 2 — Le directeur général de la police nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal Officiel* de la République togolaise.

Lomé, le 13 août 1992

**Yao KOMLAVI**

**Intégrations**

Arrêté n° 115/MATS/DGPN/DAC du 17/8/92 — Les officiers de police ci-après désignés, du cadre des fonctionnaires de Police sont intégrés, à titre exceptionnel dans le corps des commissaires de police au grade de commissaire de Police 1<sup>er</sup> échelon stagiaires.

Il s'agit de :

- MM. - GLAKAR Kodjo Agbovi, n° mle 004497-B, précédemment officier de police principal 4<sup>e</sup> échelon indice 2100.
- LOTSI Konvi Hanyo, n° mle 004499-V, précédemment officier de police principal 1<sup>er</sup> échelon indice 1800.
- FIAWUMO Komi Délali, n° mle 007808-S, précédemment officier de police principal 1<sup>er</sup> échelon indice 1800.
- ALOUKPALI Koumayi Inoussa, n° mle 007593-B, précédemment officier de police principal 1<sup>er</sup> échelon indice 1800.
- LAKMON Aregbah Tchende, n° mle 034925-X, précédemment officier de police 2<sup>e</sup> classe 1<sup>er</sup> échelon indice 950.

Les intéressés dont les situations indiciaires actuelles sont supérieures à l'indice 1200 correspondant au grade de commissaire de police 1<sup>er</sup> échelon stagiaire auquel ils accèdent, conservent leurs situations indiciaires.

Le présent arrêté prend effet pour compter de sa date de signature.

Arrêté n° 116/MATS/DGPN/DAC du 17/8/92 — Les officiers de police adjoints ci-après désignés du cadre des fonctionnaires de police sont intégrés à titre exceptionnel, dans le corps des officiers de police au grade d'officiers de police de 2<sup>e</sup> classe 1<sup>er</sup> échelon stagiaires.

Il s'agit de :

- MM. - ADAM Assoumane Lamine, n° mle 006987-V, précédemment officier de police adjoint principal de 3<sup>e</sup> échelon indice 1340.
- AGODE Kodjovi, n° mle 005512-J, précédemment officier de police adjoint principal de 2<sup>e</sup> échelon indice 1280.
- BEKELE Tchobo, n° mle 007606-Q, précédemment officier de police adjoint principal de 2<sup>e</sup> échelon indice 1280.
- NIKA M. Tcha-Toki, n° mle 006919-R, précédemment officier de police adjoint principal de 2<sup>e</sup> échelon indice 1280.
- LIELO K. Tiendamba, n° mle 005506-L, précédemment officier de police adjoint principal de 1<sup>er</sup> échelon indice 1220.
- NEGBLE Kossi, n° mle 012836-W, précédemment officier de police adjoint principal de 1<sup>er</sup> échelon indice 1220.
- ADJAYI B. Figa, n° mle 012813-F, précédemment officier de police adjoint principal de 1<sup>er</sup> échelon indice 1220.
- TCHANILE Alassani, n° mle 009256-J, précédemment officier de police adjoint principal de 1<sup>er</sup> échelon indice 1220.
- TCHINDO Mawlewe, n° mle 002162-U, précédemment